

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
LUNDI 18 JUIN 2018 – 9H – SAINT-ROME-DE-CERNON**

ÉTAT DES PRÉSENCES

Communautés de communes (CC) membres	Délégués titulaires	Signatures	Délégués suppléants	Signatures
CC Aubrac-Lot -Causses-Tarn	Jean-Claude SALEIL	Présent	Guy DE SOUSA	
CC Causses-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires	André BOUDES	Présent	Irène LEBEAU	
	Madeleine MACQ	Présente	Régis VALGALIER	
CC Gorges-Causses-Cévennes	Jean-Luc AIGOUY	Présent	Agnès BADAROUX	Présent
	Henri COUDERC	<i>Excusé</i>	Xavier GALLETTO	
	Serge GRASSET	<i>Excusé</i>	Daniel GIOVANNACCI	
	René JEANJEAN	<i>Excusé</i>	Francis SÉVAJOLS	
	Michel VIELLEDENT		Roland SOURNAT	
CC Millau-Grands causses	Gérard PRÊTRE	Présent	Christophe SAINT-PIERRE	
	Hubert GRANIER	<i>Excusé</i>	Alain ROUGET	Présent
	Bernard POURQUIÉ		Danièle VERGONNIER	
	Claude ALIBERT	Présent	Max DALET	
	Paul DUMOUSSEAU	Présent	Simone GÉLY	
	Guy PUEL	Présent	Esther CHUREAU	
CC Larzac et vallées	Lionel CAYRON	Présent	Stéphanie ANDRIEU	
	Sylvain GOUBY		Thierry CADENET	
	Yves MALRIC		Henri REGORD	
CC Lévézou-Pareloup	Patrick CONTASTIN		Hubert SEITER	
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	Gil CLOIX	Présent	Patrick MALLEVIALE	
	Pierre PANTANELLA	Présent	Pascal RIVIER	

NB. Sauf pour la CC Millau-Grands causses, les délégués suppléants ne représentent pas forcément le titulaire en face duquel ils sont inscrits dans le tableau, mais peuvent représenter tout autre titulaire de leur communauté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Pierre PANTANELLA

AUTRES PERSONNES ASSISTANT À LA RÉUNION

Jean-Jacques CHARLES (responsable du service « environnement » à la CC Millau-Grands causses), Céline DELAGNES (chargée de missions « rivières » au Parc naturel régional des Grands causses), Nicolas DELAMON (animateur du Papi¹ d'intention Tarn-amont au SMBVTA²), Anne GÉLY (animatrice du SAGE³ Tarn-amont au SMBVTA), Laura PESSATO (stagiaire au SMBVTA), Mathieu ROUY (chargé d'interventions à l'Agence de l'eau Adour-Garonne), Anne TROUCHE (chargée d'interventions à l'Agence de l'eau Adour-Garonne)

¹ Programme d'actions de prévention des inondations

² Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

³ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 mai 2018

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

- Suppression de l'emploi de rédacteur territorial et création d'un emploi d'adjoint administratif
- Tableau des emplois
- Adhésion au service « règlement général sur la protection des données » (RGPD) du Syndicat Agedi et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)
- Décision modificative n°1
- Remplacement du référent pour l'unité géographique « Haut-Tarn-Tarnon-Mimente »
- Désignation des trois représentants du SMBVTA à la CLE du SAGE Tarn-amont

ACTIONS

- Avis du comité syndical sur le projet de programme d'actions de prévention des inondations (Papi) d'intention du Tarn-amont 2019-2020
- Avis du comité syndical sur le projet de contrat de rivière Tarn-amont 2019-2023

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Luc Aigouy, président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTA), ouvre la séance. Une minute de silence est observée en hommage à Michel Vieilledent, délégué au SMBVTA pour la CC Gorges-Causse-Cévennes, qui fut président du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses (SMGS) entre 2008 et 2012 et qui était vice-président de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Tarn-amont. La réunion reprend ; Pierre Pantanella est désigné secrétaire de séance.

J.-L. Aigouy informe le comité syndical qu'un accident s'est produit le 8 juin sur la route nationale 106 à Nozières, entraînant le déversement de 10 000 L de fioul domestique dans le ruisseau du Bramont du Cantonnet, affluent du Tarn en rive droite en amont d'Ispagnac. Malgré les moyens mis en œuvre par les autorités compétentes au niveau du ruisseau, Roland Sournat indique que la pollution est passée dans le Tarn, où les captages d'eau potable et les sites de baignade ont été fermés. Les élus concernés regrettent que l'information ne leur ait pas été transmise officiellement, l'ayant appris « par la bande ». Ils déplorent également qu'aucun moyen n'ait jusqu'à présent été mis en place pour prévenir ce genre d'accident, le précédent remontant à 2009 où 10 000 L de fioul lourd s'étaient déversés dans le Bramont.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 15 MAI 2018

J.-L. Aigouy rappelle que la séance était principalement dédiée aux aspects financiers du syndicat mixte (modalités de calcul et d'appel des participations des membres, durées d'amortissement, comptes administratif et de gestion 2018 du SMGS, budget primitif 2018 du SMBVTA, ligne de trésorerie...).

Claude Alibert déplore la non-adhésion de la CC Muse et rases du Tarn au SMBVTA. La Muse est considérée comme l'une des rivières les plus dégradées du bassin versant. L'étude menée par le Parc des Grands causses en 2011 a proposé des pistes d'actions ; il faut trouver un moyen de les mettre en œuvre.

J.-L. Aigouy l'approuve et précise qu'une nouvelle rencontre sera organisée avec cette CC.

→ **Adopté à l'unanimité**

(SUPPRESSION DE L'EMPLOI DE RÉDACTEUR TERRITORIAL ET) CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF – DE 2018_048

Jusqu'en mai 2017, la gestion administrative et financière était assurée par un agent recruté sur le grade de rédacteur territorial. À partir du 1^{er} juillet 2018, un agent va être recruté par le SMBVTA pour ces missions sur le grade d'adjoint administratif. Il convient donc de fermer l'emploi de rédacteur et d'ouvrir celui d'adjoint administratif. Toutefois, le comité technique de la fonction publique territoriale de Lozère (CT) a émis le 7 juin un avis défavorable à la fermeture de l'emploi de rédacteur (sans argument). Le comité syndical ne pourra donc se prononcer à ce sujet qu'après un second passage en CT, prévu le 20 juin. Ainsi, il

est proposé au comité syndical de ne délibérer aujourd'hui que sur la création de l'emploi d'adjoint administratif, non soumis à l'avis du CT.

→ **Adopté à l'unanimité**

TABLEAU DES EMPLOIS – DE_2018_049

Le tableau des emplois doit être mis à jour suite à la création de l'emploi d'adjoint administratif.

→ **Adopté à l'unanimité**

ADHÉSION AU SERVICE « RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES » (RGPD) DU SYNDICAT AGEDI ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD) – DE_2018_050

J.-L. Aigouy explique que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai dernier à l'échelle de l'ensemble de l'Union européenne afin de sécuriser l'utilisation des données personnelles dont peuvent être en possession diverses structures. Le syndicat mixte Agedi, auquel adhère le SMBVTA pour des prestations informatiques, propose à ses membres de mutualiser gratuitement un service permettant d'être en conformité avec la réglementation européenne et nationale, et de désigner un délégué à la protection des données (DPO) commun.

→ **Adopté à l'unanimité**

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – DE_2018_051

Il manque 17,30 euros sur le compte 6615 du budget 2018 pour pouvoir régler les intérêts de la ligne de trésorerie. Il est proposé de basculer 18 euros du compte 6532 relatif aux frais de mission des élus (pourvu de 500 euros et rarement utilisé).

→ **Adopté à l'unanimité**

REMPLACEMENT DU RÉFÉRENT POUR L'UNITÉ GÉOGRAPHIQUE « HAUT-TARN-TARNON-MIMENTE »

M. Vieilledent avait été désigné par le comité syndical le 9 avril dernier comme référent pour l'UG « Haut-Tarn-Tarnon-Mimente » (DE_005_2018). Suite à son décès brutal, il convient de le remplacer. J.-L. Aigouy propose d'ajourner cette décision afin de pouvoir en parler au conseil communautaire Gorges-Causse-Cévennes dans la semaine.

→ **Validé**

DÉSIGNATION DES TROIS REPRÉSENTANTS DU SMBVTA À LA CLE DU SAGE TARN-AMONT – DE_2018_052

Les trois anciens syndicats de rivières (le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, le Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie et le Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Souzou) disposait chacun d'un siège à la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Tarn-amont. Suite à leur dissolution, il a été demandé à la DDT⁴ de la Lozère, qui gère la composition de la CLE du Tarn-amont, de maintenir trois sièges pour le nouveau syndicat qui les remplace. Après discussions, la DDT a accepté cette proposition et précisé que, lors du prochain renouvellement complet de la CLE, au plus tard en avril 2019, le syndicat ne disposerait plus que d'un seul siège, comme les autres structures.

Le comité syndical souhaite que ce renouvellement n'intervienne qu'après les prochaines élections municipales de 2020. Anne Gély en parlera avec son référent à la DDT.

J.-L. Aigouy propose de désigner à la CLE le président du syndicat actuel (J.-L. Aigouy) ainsi que les présidents des anciens syndicats de la Dourbie et du Cernon (Lionel Cayron et Pierre Pantanella).

→ **Adopté à l'unanimité**

⁴ Direction départementale des territoires

AVIS DU COMITÉ SYNDICAL SUR LE PROJET DE PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D' INTENTION DU TARN-AMONT 2019-2020 – DE 2018_053

Nicolas Delamon, animateur du Papi Tarn-amont, présente le projet, rappelant qu'un comité de pilotage s'était réuni le 15 mai à Mostuéjols suite à une réunion du comité syndical et détaillant notamment les modifications apportées au projet depuis. Il précise que, avant le dépôt du dossier fin juin auprès de la préfecture de l'Aveyron, une réunion technique de pré-dépôt se tiendra le 21 juin ; des modifications à la marge pourront être apportées au document. Il indique que le projet sera défendu le 8 novembre prochain à Toulouse devant la commission « inondations » de bassin (CIB) Adour-Garonne, compétente pour la labellisation des Papi.

P. Pantanella s'étonne que les travaux prévus à Saint-Rome-de-Cernon ne soient pas repris dans le programme d'actions. N. Delamon précise qu'un Papi d'intention est plutôt axé sur les études. De plus, ces travaux sont financés à 80% sans faire appel au fonds Barnier, généralement mobilisable par le biais des Papi. Céline Delagnes ajoute que, dans le cadre du Papi complet qui suivra, une réflexion devra être menée sur les travaux à réaliser sur le site de la Sabar.

Guy Puel demande si des modèles de documents d'informations communaux sur les risques majeurs (dicrim) et de plans communaux de sauvegarde (PCS) existent. N. Delamon répond que oui et qu'ils ne traitent pas que des inondations, les communes devant recenser tous les risques majeurs présents sur leur territoire (mouvements de terrain, feux de forêt, etc.). J.-L. Aigouy ajoute que, en Lozère, les services de la préfecture peuvent aider les communes à élaborer ces documents obligatoires.

Mathieu Rouy présente la position de l'agence de l'eau sur ce projet. Bien que dans l'impossibilité de s'engager financièrement, les modalités d'aides du 11^e programme 2019-2024 n'étant pas connues, l'agence de l'eau sera amenée à donner son avis à la Dreal avant le 8 novembre dans le cadre de l'instruction du dossier. Celui-ci devrait être favorable, aussi bien sur le fond que sur la gouvernance récemment mise en place et adaptée au portage d'un tel projet.

→ **Adopté à l'unanimité**

AVIS DU COMITÉ SYNDICAL SUR LE PROJET DE CONTRAT DE RIVIÈRE TARN-AMONT 2019-2023 – DE 2018_054

A. Gély présente le projet, validé par le comité de rivière le 4 décembre 2017 à Saint-Pierre-des-Tripiers. Concernant les actions A-1 et A-2 relatives aux travaux sur les réseaux et systèmes de traitement collectifs des eaux usées, Anne Trouche précise que les chiffrages des actions doivent être mis à jour. Elle souligne l'importance, pour le Tarn-amont, de se mobiliser sur des projets prioritaires, notamment sur la réhabilitation des réseaux de Florac. Elle ajoute que la vérification des branchements des particuliers représente un gros enjeu sur le territoire et demande beaucoup de pédagogie. Enfin, concernant l'action A-3 relative à l'assainissement non collectif, elle rappelle que des financements intéressants ont existé pendant six ans pour les campings et que le Tarn-amont a malheureusement laissé passer cette occasion. Elle insiste sur la nécessaire mobilisation des spanc⁵ sur ce sujet.

Concernant l'action A-5 relative à la gestion des effluents d'élevage, les acteurs s'accordent sur l'importance de travailler avec le monde agricole afin que les efforts ne se reportent pas systématiquement sur les gestionnaires d'effluents domestiques privés ou publics. Toutefois, sur le Tarn-amont, il est généralement impossible de relier des constats de mauvaise gestion des effluents d'élevage (stockage, épandage...) à un impact mesurable sur les rivières. M. Rouy précise que la gestion des effluents d'élevage sur le Tarn-amont ne pose pas de problème majeur comparativement aux enjeux du bassin Adour-Garonne ; l'agence de l'eau ne sera pas en mesure d'apporter un financement sans donnée chiffrée de l'impact.

Concernant l'action B1-2 relative à la lutte contre l'érosion des sols sur la Muse et le Lavencou, C. Delagnes appelle le comité syndical à mobiliser les acteurs locaux, notamment la Communauté de communes de la Muse et des rases du Tarn. Gérard Prêtre et P. Pantanella confirment l'indispensable implication de cette

⁵ Service(s) public(s) d'assainissement non collectif

communauté pour aboutir à une gestion cohérente de la Muse. M. Rouy interpelle les élus sur le fait que la non-adhésion de deux communautés au SMBVTA sera un point faible lors de la présentation du projet de contrat de rivière à la commission de planification du comité de bassin Adour-Garonne.

Concernant l'action B1-6 relative aux travaux dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG), il est rappelé que le SMBVTA ne réalise pas d'entretien de la ripisylve mais agit annuellement sur des secteurs prioritaires afin de réduire les risques d'inondations dans le souci de la préservation du fonctionnement naturel des milieux aquatiques. Une déclaration d'intérêt général (DIG), délivrée par l'État, permet ainsi l'utilisation de fonds publics sur des parcelles privées. Suite au traitement d'un secteur par le syndicat, il serait primordial que les propriétaires riverains respectent leur obligation d'entretien, conseillés par le technicien de rivières local. Le comité syndical déplore la difficulté d'impliquer ainsi les riverains.

C. Alibert regrette également la fermeture des accès à la rivière par les propriétaires privés, aussi bien pour la pêche que pour la baignade. La crainte des riverains quant à l'engagement de leur responsabilité en cas d'accident, est compréhensible. Il est nécessaire que le syndicat mixte travaille sur ces aspects, par exemple par la mise en place de conventions permettant un accès public et déchargeant le propriétaire.

Concernant l'action B3-4 relative à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (AEP), A. Trouche précise que, grâce aux récents appels à projets, la situation en matière d'AEP sur le Tarn-amont va considérablement s'améliorer. Elle explique également les difficultés de la commune de Meyrueis pour approvisionner en eau potable de façon satisfaisante le bourg et quelques hameaux. La réalisation d'un schéma directeur est en cours. Une des solutions étudiées est l'interconnexion de l'UDI⁶ avec le SIAEP⁷ du Causse Noir, dont les ressources actuelles sont dans le Gard (Trévezel, Lacanal) et qui travaille à la régularisation d'un captage dans l'aven de la Tride en Aveyron. Le caractère interdépartemental de cette situation doit être mis en avant afin que les trois dossiers ne soient pas traités isolément ; le syndicat mixte doit se mobiliser pour cela.

J.-L. Aigouy demande au comité syndical de se prononcer sur les actions inscrites dans le projet de contrat de rivière, malgré les incertitudes sur les subventions qui y seront apportées. M. Rouy précise que, bien qu'il soit difficile de se projeter sur des actions à 5 ans dans le contexte financier actuel, cette programmation à moyen terme ne peut que servir le territoire. Il appelle le syndicat mixte à s'engager sur des actions prioritaires et de se mobiliser pour les défendre auprès de l'ensemble des financeurs.

→ **Adopté à l'unanimité**

⁶ Unité de distribution

⁷ Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable